

# Départ de l'entreprise

## **Restitution de toutes les pièces fournies :**

- Par Aéroports de Lyon (ex : badges, macarons, clés, cartes de parking)

Amende de 150 € à 7 500 € si non-respect.

+ État des lieux de la base entreprise.

## **Contact :**

Correspondant sûreté fournisseur nommé à la rédaction de l'autorisation de travail + Le Donneur d'ordre des Aéroports de Lyon

Délai :

- L'utilisateur du badge a un délai de 48h pour restituer l'ensemble des éléments.
- Le correspondant a, lui, un délai de 15 jours pour collecter et restituer les éléments.